

**Partie 1 Généralités****1.1 Sommaire**

- .1 À moins d'indication contraire, suivre les standards ci-dessous pour la division nommée. Ces standards ne sont pas destinés à restreindre ou remplacer le jugement d'un professionnel.
- .2 Contenu de la section
  - .1 Appareils sanitaires de salles de toilettes (lavabos, W.-C. et urinoirs), douches, robinetterie, accessoires et méthodes d'installation connexes.

**1.2 Documents/échantillons à soumettre**

- .1 Fiches techniques :
  - .1 Exiger les fiches techniques requises ainsi que les spécifications et la documentation du fabricant concernant le matériel et les appareils prescrits.
  - .2 Les fiches techniques doivent préciser les dimensions, les détails de construction et les matériaux de fabrication des appareils et du matériel prescrit.
  - .3 Exiger les fiches signalétiques requises aux termes du Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT). Les fiches signalétiques doivent préciser le taux d'émission de COV des adhésifs et des solvants, pendant la mise en œuvre et la période de cure.
- .2 Dessins d'atelier :
  - .1 Les dessins doivent montrer ou indiquer les matériaux de fabrication, les finis, la méthode d'ancrage, le nombre d'ancrages, les dimensions, les détails de construction et d'assemblage et les accessoires pour le matériel et les appareils soumis.
- .3 Certificats :
  - .1 Exiger les documents signés par le fabricant, certifiant que les produits, matériaux et matériels satisfont aux prescriptions quant aux caractéristiques physiques et aux critères de performance.
- .4 Documents / éléments à remettre à l'achèvement des travaux :
  - .1 Exiger les fiches techniques et les fiches d'entretien requises et les joindre au manuel de fin des travaux. Les fiches doivent comprendre ou indiquer :
    - .1 Description des appareils y compris le nom du fabricant, le type, le modèle, l'année de fabrication et la puissance, le débit ou la contenance;
    - .2 Les détails pertinents relatifs à l'exploitation, à l'entretien et à la maintenance des appareils.

**Partie 2 Produits****2.1 Lavabos**

- .1 Les lavabos de comptoir seront en porcelaine vitreuse, de type à encastrer, avec trop-pleins à l'avant et cadre incorporé, tel que Zurn Z5114 ou équivalent approuvé. Bonde de lavabo avec grille incorporée, corps en laiton fini chrome poli, avec siphon en «P» réglable, bouchon de dégorgement et rosace murale.

- .2 Les lavabos muraux seront en porcelaine vitreuse, vasque en «D», dossier arrière, trop-plein à l'avant, crochet mural monopièce, percé pour des bras-supports dissimulés avec bâti-porteur, tel que Zurn Z5364 ou équivalent approuvé. Bonde de lavabo avec grille incorporée, corps en laiton fini chrome poli, avec siphon en «P» réglable, bouchon de dégorgeement et rosace murale.



- .3 Robinets pour lavabos tel que Zurn Aquasense électronique câblé ou enfichable et convertisseur 120V/6V ou équivalent approuvé. Sortie de bec à jet non-aéré avec débit maximal de 1.3L/min (0.35 USGPM), détecteur à infrarouge incorporé, fonctionnement sur demande avec arrêt de l'écoulement de l'eau après 30 secondes, mélangeur thermostatique et robinets d'arrêt.

## 2.2 Cabinet d'aisances (W.-C.)

- .1 Les cabinets d'aisances seront de type haute efficacité, de faible consommation d'eau conçus pour accommoder des volumes de chasse de 4.8L, en porcelaine vitreuse, à montage au mur chaque fois que possible, avec siphon à jet tel que fourni par American Standard ou Zurn HET EcoVantage. Pour les constructions neuves ou pour les bâtiments où l'on refait complètement la plomberie, des cabinets d'aisances ayant des volumes de chasse de 4.2L sont acceptables.
- .2 Les robinets de chasse seront de type à commande électronique câblés, avec convertisseur 6V DC, complet avec détecteur à infrarouge du type à convergence et bouton de commande prioritaire pour les nouvelles installations. Robinet de chasse tel que : Zurn Aquavantage ZEMS 6000AV ou Zurn EcoVantage ZEMS6200 ou équivalent approuvé.
- .3 Les cabinets d'aisances avec réservoir de chasse ne sont pas permis.

## 2.3 Urinoirs



- .1 Les urinoirs seront de type haute efficacité, à faible consommation d'eau (0.5L ou 0.10gal. imp. par chasse maximum), en porcelaine vitreuse à alimentation et lavage par la gorge, évacuation par gravité, écrans incorporés, siphon intégré, sortie arrière avec raccord d'évacuation, crochets muraux et bâti-porteur dissimulé tel que fourni par Crane, American Standard, ou Zurn EcoVantage.
- .2 Les robinets de chasse seront de type à commande électronique câblée, avec convertisseur 6V DC, complet avec détecteur à infrarouge du type à convergence et bouton de commande prioritaire pour les nouvelles installations. Robinets de chasse tels que : Zurn EcoVantage ZEMS6003AV-IS-ULF ou équivalent approuvé.

## 2.4 Têtes de douche



- .1 Les têtes de douche seront de type haute efficacité, à faible consommation d'eau (maximum 6.65 L/min. ou 1.75 USGPM), autonettoyantes, en laiton plaqué chrome, tel que manufacturé par : Delta, Zurn ou équivalent approuvé. Les produits doivent être certifiés WaterSense, comme proposé dans le document « Mesures d'exemplarité de l'état - Guide des modalités d'application » émis par Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec.

## Partie 3 Exécution

### 3.1 Installation des appareils sanitaires

- .1 Hauteur de montage des appareils en général : selon les recommandations du fabricant, sauf indications contraires dans le devis ou sur les plans.
- .2 Hauteur de montage des appareils muraux : mesurée à partir du plancher fini.

- .3 Hauteur de montage des appareils conçus et prévus pour les personnes en situation de handicap (i.e. dans des salles de toilettes universelles) : conforme au Code de Construction du Québec ou aux dispositions équivalentes de la norme CAN/CSA B651 « Conception accessible pour l'environnement bâti ». Le professionnel ne doit pas se fier aux instructions du fabricant qui pourraient faire référence aux exigences de l'ADA (Americans with Disabilities Act).

### **3.2 Réglages et vérifications**

- .1 Vérifier la pression d'alimentation de l'eau et s'assurer qu'elle ne dépasse pas la pression d'opération maximale (design). Si besoin, installer des soupapes de réduction de pression.
- .2 Pour les robinets de chasse (W.-C. et urinoirs), faire les réglages nécessaires en fonction des conditions existantes au chantier.
- .3 Régler les robinets de chasses automatiques (W.-C. et urinoirs) de manière à éviter que des chasses non nécessaires se déclenchent durant les heures d'inoccupation des lieux.
- .4 Vérifier le fonctionnement des dispositifs de commande d'alimentation des lavabos, W.-C. et urinoirs.
- .5 Vérifier l'état et le fonctionnement des aérateurs.
- .6 Vérifier le fonctionnement des brise-vides et des dispositifs anti-refoulement dans toutes les conditions de service.

**FIN DE LA SECTION**